



Communiqué de presse

Date

11 novembre 2009

Augmentation des indemnités de chômage dans le canton de Vaud

Le Conseil fédéral a décidé dans sa séance du 11 novembre 2009 d'augmenter, à dater du 1^{er} décembre 2009, de 400 à 520 jours le nombre maximum d'indemnités de chômage dans le canton de Vaud. Ceci en raison du fort taux de chômage enregistré dans ce canton.

L'augmentation concerne les chômeurs de plus de 30 ans compte tenu du risque de chômage de longue durée auquel ils sont exposés. La mesure est valable du 1^{er} décembre 2009 au 31 mai 2010. L'annexe de l'ordonnance sur l'assurance-chômage (OACI) est adaptée en conséquence.

La modification de l'annexe de l'OACI entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2009.

Selon la loi sur l'assurance-chômage obligatoire, le Conseil fédéral peut augmenter de 120 le nombre maximum d'indemnités journalières pendant six mois au plus lorsque le taux de chômage d'un canton ou d'une partie importante de celui-ci a atteint 5 % au moins en moyenne pendant la période de référence. Les cantons concernés participent aux coûts à raison de 20%.

Contact et renseignements:

Rita Baldegger, SECO, Cheffe communication, tél. + 41 31 323 37 90